



LABENNE, le  
**ARRÊTÉ N° 108/2025**

**Objet : Travaux sur réseaux.**

**Nous, Maire de la Commune de LABENNE,**

**Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Route et de la voirie routière,**

**Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,**

**Vu la réalisation de travaux sur les réseaux ,**

**Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,**

**ARRÊTONS**

**Article 1 :** Du 03 septembre 2025 à 08h00 au 04 septembre 2025 à 18h00, la rue des hortensias sera perturbée par un empiètement sur chaussée à la hauteur du 12 Bis.

**Article 2 :** Ces travaux seront réalisés sous réserve de la permission de voirie délivrée par l'autorité gestionnaire ».

**Article 3 :** Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier : défense de stationner, limitation de vitesse à 30 km/h.

**Article 4 :** Les signalisations visibles de jour comme de nuit seront mises en place par les entreprises au fur et à mesure des besoins conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- LEA Place de la République 40530 Labenne

**Fait à Labenne le 29 aout 2025**

La Maire,  
Stéphanie CHESSOUX